

## VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



### P.V DU CONSEIL MUNICIPAL

**22 mai 2017**

Sur la convocation de M. le Maire en date du 12 mai 2017, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 22 mai 2017.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude (mandataire Mme CONTIE), M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha (mandataire M. ROUSSARIE), Mme DUCROCQ Josiane (mandataire Mme DRZEWIECKI-KLINGLER), M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra (mandataire M. CAPOT), M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe (mandataire M. BARBARY), Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, M. VANDROUX Jean-Charles (mandataire M. LEROY), M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire Mme COFFINET-OTHON), Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30, désigne Mme Sylvie WITTLING, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance, annonce les pouvoirs et précise que Mme ROBIN SACRE représente la Commune au vernissage du Printemps du Proche Orient.

Aucune observation n'étant formulée sur le dernier P.V, ce dernier est adopté à l'unanimité.

M. le Maire annonce ensuite un ordre du jour très chargé (16 points) avec notamment l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, une motion, le tirage des jurés d'assises et une question orale de M. SCHRICKE pour le groupe Alternance Colomnéroise.

Il demande à chacun d'être le plus synthétique possible afin que l'expression puisse se faire de façon à pouvoir aborder tous les dossiers.

M. MARTINEAU nous rejoint à 18 h 35

M. le Maire donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour la présentation du premier point de l'ordre du jour.

### **DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GENERAL**

M. EL MOUEFFAK informe l'assemblée que l'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres, ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Diminution/augmentation de crédits</b>			<b>Diminution/Augmentation de recettes</b>		
<b>Objet</b>	<b>Chap/Art/Ana</b>	<b>Somme</b>	<b>Objet</b>	<b>Chap/Art</b>	<b>Somme</b>
Subvention au CCAS	657362	4 000,00 €	Dotations et participations	74718	16 000,00 €
Charges à caractère général	60632	12 000,00 €			
Subvention	6574	- 1 300,00 €			
	6574/ Sans Réserve	500,00 €			
	6574/Prévention routière	100,00 €			
	6574/ Politique de la ville CUCS	700,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>16 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>16 000,00 €</b>

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **M. EL MOUEFFAK présente le point N° 2 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHES DE SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, TELECOMMUNICATIONS MOBILES, INTERCONNEXION DE SITES ET ACCES A INTERNET**

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et dans le souci de réaliser des économies d'échelles, un groupement de commande a été lancé en 2013 entre l'intercommunalité et ses communes membres aux fins de passer des marchés de services de télécommunications.

Ce marché arrivant à échéance au mois de décembre 2017 il est proposé de s'inscrire à nouveau dans ce type de démarche. A ce jour, outre le Grand Périgueux, 21 communes ont donné un accord de principe pour participer à ce groupement de commande ainsi que l'office public HLM Grand Périgueux Habitat, l'Office du Tourisme Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé aujourd'hui d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le ou les marchés passés sous forme d'appel d'offres dématérialisé seront conclus pour une durée de quatre ans.

La communauté d'agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Afin de s'assurer de disposer d'un marché aux meilleures conditions techniques et financières, il a été décidé de faire appel à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le coût de cette assistance est supporté équitablement par chaque membre du groupement.

La moitié du coût sera pris en charge par le Grand Périgueux et les différents organismes associés selon les montants suivants : pour le Grand Périgueux 5 906 €, pour OPHLM Grand Périgueux Habitat 1 500 €, pour l'Office du Tourisme Intercommunal 500 € et pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale 500 €, l'autre moitié soit 8 406 € est prise en charge par les communes en fonction de leur population soit :

Commune	Groupement de commande	Nombre d'habitants	Pourcentage	Montant
Bourrou	Oui	130	0,15%	13,02 €
St-Geyrac	Oui	207	0,25%	20,73 €
Grun-Bordas	Oui	220	0,26%	22,03 €
Fouleix	Oui	237	0,28%	23,73 €
Creysensac et Pissot	Oui	262	0,31%	26,24 €
St Mayme de Pereyrol	Oui	279	0,33%	27,94 €
Paunat	Oui	311	0,37%	31,14 €
Chalagnac	Oui	431	0,51%	43,16 €
Eglise neuve de vergt	Oui	522	0,62%	52,27 €
Cornille	Oui	684	0,81%	68,49 €
Savignac les églises	Oui	1 009	1,20%	101,04 €
Sorges et Ligueux	Oui	1562	1,86%	156,41 €
Vergt	Oui	1655	1,97%	165,72 €
Val de Louyre et Caudeau	Oui	1 638	1,95%	164,02 €
Coursac	Oui	2117	2,52%	211,99 €
Château L'evêque	Oui	2162	2,58%	216,49 €
Champcevinel	Oui	2907	3,46%	291,09 €
Marsac sur l'Isle	Oui	3220	3,84%	322,44 €
Chancelade	Oui	4471	5,33%	447,71 €
Bassillac et Auberoche	Oui	4 394	5,23%	440,00 €
Sanilhac	Oui	4441	5,29%	444,70 €
Coulounieix Chamiers	Oui	8625	10,27%	863,67 €

Commune	Groupement de commande	Nombre d'habitants	Pourcentage	Montant
Boulazac Isle Manoire	Oui	9823	11,70%	983,63 €
Perigueux	Oui	31540	37,57%	3 158,28 €
La Chapelle Gonaguet	Oui	1 099	1,31%	110,05 €

M. Le Maire rappelle que c'est le principe des groupements de commande et que lorsqu'on se groupe on peut obtenir des marchés intéressants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'adhésion de la commune pour un montant de 863,67 €.

M. le Maire donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour la présentation du **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – EXAMEN DE GESTION DES ANNEES 2011 ET SUIVANTES** et précise qu'il s'agit là de recommandations dont certaines sont très intéressantes, qu'il y a aussi des pistes qu'il nous faudra utiliser de façon à négocier pour amender notre fonctionnement.

M. EL MOUEFFAK : je vais vous présenter la synthèse de ce rapport que nous avons vu en Commission Administration Générale et Finances le 10 mai 2017 et où nous en avons débattu. Avant de vous le présenter je voudrai vous rappeler sa procédure qui a été un travail long, important, ayant demandé une grande disponibilité de la part des agents communaux ainsi que des chefs de service pour répondre à toutes les questions posées par le Chambre Régionale des Comptes.

Le contrôle présenté aujourd'hui a été engagé suite à une saisine du Préfet de la Dordogne en 2015. Ce contrôle a été notifié à M. le Maire sur la période 2011/2016 et les années suivantes et à débuté le 16 décembre 2015 en partant des investigations sur 4 thèmes :

- la fiabilité des comptes
- la situation financière de la commune
- les perspectives financières adoptées par la commune à partir de la stratégie financière 2015-2020 présentée à la préfecture et souhaitée par la commune.
- Les conditions de redressement durable des finances de la commune.

Un entretien de début de contrôle a été organisé en février 2016 afin de donner quelques repères. Ensuite la commune a reçu une série de questionnaires sur des points extrêmement précis pour lesquels des réponses et des pièces justificatives étaient attendues. A partir de ces réponses des observations provisoires de la C.R.C ont été formulées le 9 août 2016 auxquelles la commune a répondu le 5 octobre 2016.

M. le Maire a demandé à être auditionné en personne en présence de moi-même et du Directeur Général des Services lors de la séance du 23 novembre 2016. Le rapport définitif qui accompagne le rapport définitif, a été délibéré par la C.R.C et adressé à la commune le 27 mars 2017 après établissement des réponses écrites le 8 mars 2017.

Ainsi en vertu du Code des juridictions financières, le rapport définitif ainsi que la réponse la commune doivent être communiqués à l'assemblée délibérante et donner lieu, ensuite, au débat.

Je vous propose donc une synthèse de ce rapport qui au final, ne comporte qu'une quarantaine de pages. Il s'agit souvent de points très techniques que la commune a déjà ou est en train d'améliorer.

Le rapport définitif s'organise autour de 4 thèmes, après une présentation de la commune :

1. Fiabilité des comptes
2. Situation financière
3. Perspectives financières
4. Conditions de redressement durable des finances

Je tiens à préciser que ce contrôle a généré des dizaines d'heures de travail pour plusieurs agents de la commune, sur une période de quasiment une année. Je souhaite remercier au nom du Maire, tous les agents ayant travaillé sur ce dossier et sur la mobilisation des services administratifs sous l'autorité du D.G.S et de la D.R.H.

Le contrôle de la C.R.C est globalement satisfaisant et les échanges ont permis de répondre aux questions posées.

Le redressement de la situation financière de la commune est souligné. On en a parlé au niveau du budget, au niveau du compte administratif, depuis 3 ans on a redressé la situation financière en dégagant un autofinancement positif alors qu'il était négatif en 2014, en réduisant la dette de près de 2,5 Millions d'euros, tout en considérant que les efforts doivent être poursuivis et en particulier, au niveau des charges de personnel.

Considérant le projet d'administration, la C.R.C considère qu'il est insuffisant et recommande à la commune d'arrêter une stratégie pluriannuelle de réduction de la masse salariale à un niveau proche de celui des communes de la même strate démographique, assortie d'un plan d'actions précis et chiffré et à suivre annuellement en conseil municipal.

Le rapport souligne également un niveau d'investissement faible durant ces dernières années. Le budget 2017 répond à cette problématique avec un niveau d'investissement soutenu de 3,5 millions d'euros, comparable aux villes de même strate et ceci grâce au redressement financier.

Si on regarde de plus près, on détaille quelques éléments et notamment les recommandations, 14 au total, faites sur les 4 thèmes.

Les juridictions financières examinent les suites réservées à leurs recommandations de régularité et de performance et les évaluent en fonction du niveau de mise en œuvre et les cotations utilisées sont les suivantes :

- mise en œuvre totale,
- mise en œuvre en cours
- mise en œuvre incomplète ou non mise en œuvre
- mise en œuvre sans objet ou refus de mise en œuvre

Toutes les recommandations ont été cotées par mise en œuvre en cours, ce qui veut dire que nous avons répondu à presque toutes les recommandations.

Sur le 1<sup>o</sup> thème qui est la fiabilité du budget et des comptes, il y a 7 recommandations :

- Actualiser annuellement le bilan prévisionnel du lotissement Bellevue : c'est fait depuis 2 ans.
- Tenir une comptabilité d'engagement pour toutes les dépenses : c'est réalisé à partir de 2016.
- Revoir et formaliser la procédure de mandatement et veiller à disposer du juste niveau de trésorerie afin de régler toutes les factures dans les délais légaux : réalisé pour le budget 2017.
- Veiller à rattacher les charges à l'exercice : fait et signalé pour le compte administratif 2016 et également pour le budget 2017.
- Constituer des provisions : On les a faites pour 2016 et pour 2017.
- Etablir un plan annuel de trésorerie intégrant le paiement de dépenses d'investissement : Réalisé également.

Concernant les conditions d'un redressement durable des finances de la ville, recommandation importante de la C.R.C, qui propose 2 axes d'économie :

- La maîtrise de la masse salariale,
- La restructuration et la mutualisation de certains services.

qui seront à mettre en œuvre pour les années à venir.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, les recommandations proposées sont les suivantes :

- Voter toutes les dispositions relatives à l'organisation du travail des agents.
- Se prononcer sur le volume horaire annuel de travail des agents.
- Actualiser le régime des congés et autorisations d'absences accordés aux agents.
- Définir précisément l'organisation des temps de travail en cycles pour les différentes catégories de personnel.
- 
- Mettre en place un contrôle automatisé de comptabilisation des heures supplémentaires et une traçabilité des jours de repos compensateurs.
- Assurer un suivi informatisé des autorisations d'absence afin d'en mesurer l'impact sur le temps de travail des agents et la charge financière.

Tout ceci est actuellement mis en œuvre. Il y aura également en 2017/2018, sous l'autorité de M. le Maire, tout un travail concernant le règlement intérieur qui doit être revu, beaucoup de modifications étant intervenues depuis 2011.

Il sera révisé et négocié avec les représentants syndicaux.

Pour ce qui est de la masse salariale, la C.R.C recommande :

- De poursuivre l'effort de connaissance et de prévention de l'absentéisme qui pèse sur la masse salariale. Dans ce domaine un travail a été fait par le service des ressources humaines et aujourd'hui on suit les absences semaine par semaine.
- Inclure l'éventualité d'une modulation du régime indemnitaire des agents dans la réflexion sur l'évolution de toutes les composantes de la masse salariale. Là aussi par rapport à la réforme RIFSEEP, nous avons délibéré sur l'assistance d'un bureau d'études pour nous accompagner afin de mettre en œuvre cette réforme.

Sur la restructuration et la mutualisation de certains services :

- Il faut mener une étude comparative des modes de gestion de l'entretien de locaux. On a commencé depuis 2 ans sur l'optimisation et l'organisation pour rechercher des économies.
- S'assurer que le niveau élevé actuel d'entretien des espaces verts et tout à fait adéquat : c'est fait.
- Comparer les modes possibles de gestion des services de transport extrascolaire. Il y a eu une analyse d'où il ressort que pour ce type de transport avec notre bus, c'est plus adéquat.
- Evaluer tous les aspects de sa politique relative aux activités périscolaires : chaque année il y a un bilan.
- Engager une réflexion sur l'évolution des ALSH : une délibération a été prise pour la mise en place d'une mutualisation. Des éléments sont encore en négociation avec le Grand Périgueux concernant le personnel et les bâtiments mais je pense que nous sommes en bonne voie pour la mutualisation.

En conclusion, pour tirer un bilan de ce rapport de la C.R.C, il est globalement positif quant à la situation financière de la commune. Quelques ajustements, une fois encore, très techniques de gestion de procédure de la collectivité sont nécessaires et déjà en cours de réalisation. Notre commune est bien entendu, très volontaire pour améliorer l'ensemble de ces points qui relèvent bien souvent, vous l'avez vu, du détail administratif.

Ce qu'on peut retenir de ce contrôle, c'est qu'il ne pointe aucun dysfonctionnement majeur. Tout en améliorant les points relevés par la C.R.C, nous continuerons à mettre en œuvre les engagements pris en 2014, à réaliser des investissements afin d'améliorer la qualité du service public, pour préparer au mieux l'avenir de notre collectivité et engager un travail approfondi au niveau des ressources humaines, en privilégiant toujours le dialogue social. Certaines injonctions de la C.R.C ne sont pas toujours adaptées à un service public de qualité.

Pour finir, je remercie encore les agents ayant travaillé aux réponses apportées à la Chambre Régionale des Comptes durant 1 année et aussi au nom du Maire je remercie également le Président de la C.R.C, M. Jean-François MONTEILS ainsi que les magistrats qui nous ont reçu lors de l'audience et qui nous ont accordé une écoute de grande qualité.

M. le Maire le remercie, s'associe aux remerciements de M. EL MOUEFFAK et précise que durant une année nous avons eu des échanges fructueux avec les juges, que nous leur avons apporté nos éclairages lorsqu'ils en avaient besoin mais qu'eux aussi nous ont apporté les leurs qui étaient des éclairages comptables.

Avant de s'exprimer sur le centre de loisirs, M. le Maire lance le débat et demande à ceux qui veulent s'exprimer sur ce document qu'il considère comme un pensum qui doit nous servir même si nous gardons notre liberté pour décider, « il doit nous servir de support car c'est quand même un audit intéressant ».

M. SCHRICKE : La synthèse du rapport de la C.R.C, établie par M. EL MOUEFFAK, traduit honnêtement le contenu du document. Les conclusions sont exigeantes sur la situation actuelle et sur les conditions d'une réelle et tangible amélioration de nos ressources financières. Si les efforts actuels ne sont pas ignorés, ils sont toutefois soit insuffisants, soit incomplets, soit non planifiés de façon pluriannuelle. Visiblement le plan de stratégie financière et le projet d'administration ne sont pas en mesure, en l'état, de redresser efficacement et durablement la gestion actuelle qui, ne l'oublions pas, devra intégrer le financement de notre quote-part du contrat de ville dans les années à venir. Nous avons du mal à admettre que les constats effectués s'adressent à une partie de la majorité et surtout à un Maire en responsabilité depuis tant d'années.

Ce préambule étant fait, il ne semble pas inutile de faire remarquer qu'un certain nombre d'observations fait état de non-application de procédures ou dispositions légales. Vous qui jugez votre opposant de procédurier, vous êtes invité, Monsieur le Maire, à le devenir vous-même.

Pour ce que nous savons, nous avons formulé depuis 3 ans soit par écrit soit oralement lors des conseils municipaux, des propositions, des remarques, des réserves, des oppositions. Il s'avère que ce rapport nous donne bien souvent raison. Prenons plusieurs exemples :

- l'absence de programmation pluriannuelle,
- la non fiabilité des budgets de début de mandat dont l'épargne nette était artificielle,
- la non-réalisation des crédits d'investissement pour dégager une épargne nette,
- la non-pertinence du lotissement de Bellevue en raison de notre endettement et de notre fiscalité,
- le surcoût du centre de loisirs depuis sa gestion en régie depuis 2013,
- une gestion du personnel à laquelle vous n'avez pas voulu nous associer alors qu'elle présentait des indicateurs inquiétants. La C.R.C y consacre plus de 12 pages de constats négatifs et de préconisations. Notre abstention pour le projet d'administration est aujourd'hui confortée.

Arrêtons là les exemples. Tout ceci pour dire que notre clairvoyance s'avère grandie par ce rapport. Nous n'avons pas été écoutés. Pire, bien souvent nous avons été fustigés. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous êtes mis en demeure d'agir. Certes, vous avez déjà pris quelques mesures qui vous ont été insufflées par les observations provisoires du 9 août 2016. Mais la tâche est immense et ne peut se réduire aux 5 pages des éléments de réponse argumentés, en particulier dans le domaine de la gestion du personnel et de la masse salariale. C'est près de 10 % de celle-ci qu'il vous est demandé de réduire.

En ce qui nous concerne, même si nous ne sommes pas en responsabilité, nous allons intégrer toutes les observations de la C.R.C, voir comment vous les appliquez et ainsi recenser ce qu'il restera à faire à partir de 2020. L'attente de ce rapport pour définir notre projet et nos propositions se trouve parfaitement justifiée. Quant à nos concitoyens, ils ont aujourd'hui connaissance de la situation objective de la gestion financière et de la gestion du personnel de leur commune sous l'égide de votre majorité.

M. le Maire lui répond : la situation objective M. SCHRICKE, on la connaît depuis l'examen du budget. Les tendances qui sont soulignées dans la note de synthèse de la C.R.C, je les avais évoquées lors du conseil municipal qui concernait l'examen du budget. Nous savions que nous étions dans une situation financière difficile, je ne l'ai jamais caché, nous avons pris toutes les dispositions qu'il fallait prendre et ce, déjà depuis 2011. Il y a un tableau que vous pourrez consulter page 18 et vous verrez que déjà nous avons arrêté des dispositions en matière de recrutement ou de non recrutement du personnel puisqu'il y a un solde négatif de - 21 personnes.

Vous focalisez sur ce qui ne va pas, moi je préfère focaliser sur ce qui nous encourage à progresser dans notre gestion.

Premier point : la dette. Souvenez-vous, nous étions au-delà de 12 millions d'euros ; nous sommes en deçà des 10 millions d'euros et je pense qu'à l'heure qu'il est nous devrions être en deçà des 9 millions d'euros.

Ensuite, la capacité de désendettement : nous avons une capacité de désendettement qui était sur de longues années. La Chambre Régionale des Comptes nous dit qu'on va vers 7,4 et qu'en poursuivant nos efforts, nous devrions être en 2020 à 6,1. Ce sont quand même des signes encourageants.

La capacité d'autofinancement : Ce n'est pas extraordinaire, mais là aussi on a redressé la barre et nous avons une capacité d'autofinancement brute qui s'améliore sensiblement, comme noté dans le rapport.

Bien sûr, je l'ai dit, les juges nous incitent à avoir une gestion comptable encore plus draconienne, mais remarquez avec nous que nous avons déjà pris des dispositions. Vous l'avez vous-même souligné ce soir et lorsque nous avons examiné le budget. Je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Sur le projet d'administration : il a le mérite d'exister et d'avoir été co-construit dans le dialogue social (2 syndicats qui sur cette commune, sont particulièrement actifs). Effectivement le projet d'administration n'est peut-être pas parfait, on peut l'amender, il faut voir à l'éclairage de ce que nous dit la C.R.C, et même peut-être aller plus loin, au-delà du projet d'administration, dans le règlement intérieur, voir ce que l'on peut faire ou modifier par la concertation, la négociation.

Ensuite vous évoquez les mutualisations possibles. J'indique que nous en avons déjà fait, la dernière c'était la mutualisation du service urbanisme et une est en cours, c'est celle qui concerne le centre de loisirs sans hébergement. Nous sommes en négociation, nous avons rencontré plusieurs fois le Grand Périgueux, j'ai encore écrit un courrier à son Président pour qu'il m'apporte des précisions. Je ne veux pas préjuger des réponses de Jacques AUZOU mais si nous avons les clarifications voulues, je pense que nous pourrions y aller.

Si nous n'avions pas municipalisé le centre de loisirs nous prenions un risque et nous prenions surtout le risque de nous priver d'un service qui est fortement apprécié de la population. Donc là aussi nous avons fait un choix politique, comme nous ferons ce choix politique d'aller vers la mutualisation.

Certes, tout n'est pas parfait, il y a encore à parfaire, il y a encore à négocier mais à chaque jour suffit sa peine. Je pense que nous sommes sur une bonne trajectoire et que dans quelques temps si la C.R.C vient nous voir, elle constatera les progrès que nous aurons faits.

Je tiens à préciser aussi qu'un audit financier est en cours, qui concerne la politique de la ville. Nous avons quelques inquiétudes quand nous avons signé le contrat de ville en juin 2015 avec M. le Préfet et, connaissant les difficultés financières de notre commune, j'avais fait part de mes inquiétudes. La préfecture a commandité ce rapport à la Chambre régionale des Comptes mais pour parfaire l'analyse financière, il a été demandé par le Grand Périgueux, un audit financier qui va examiner nos comptes, ceux du Grand Périgueux et ceux de l'office Grand Périgueux Habitat. Je pense que nous aurons dans quelques temps les attendus de ce rapport. Je ne suis pas trop inquiet des comptes du Grand Périgueux, encore que..... Nous avons été alertés par le Vice Président aux finances, vous le savez M. SCHRICKE, on aura un séminaire sur le sujet et il faudra peut-être revoir notre copie. Il y a là aussi l'effet ciseau qui est en train de toucher à son tour le Grand Périgueux. Pour nos comptes je ne suis pas trop inquiet alors que je l'ai été un certain temps, mais je suis inquiet pour les comptes de Grand Périgueux Habitat.

En tout cas, je tiens à honorer la signature du contrat de ville, ce quartier où nous sommes ce soir, quartier politique de la ville que nous avons tous contractualisé, je n'entendrai pas qu'on revoit les choses. Le Président AUZOU l'a dit récemment et répété avec force et vigueur et je l'en remercie. Lui aussi a dit que nous devons tous honorer notre signature. J'espère qu'elle le sera. J'en suis là et comme je l'ai dit je préfère me focaliser sur ce qui est encourageant même si je sais qu'il y a des points à travailler. Je remercie M. EL MOUEFFAK de tout le travail entrepris et l'encourage pour la suite.

M. EL MOUEFFAK : je voudrais compléter par 2 choses. Il ne faut pas oublier que la stratégie financière a été réalisée dans un contexte financier très contraint. Il fallait bien sûr qu'on participe au redressement financier mais vous savez que pour participer au redressement des finances publiques c'est presque 600 000 euros si on compte de 2014 à aujourd'hui, ce qui représente à peu près 10 % de la masse salariale. L'indication qui a été donnée par la C.R.C pour une commune de même strate est de 50 % et aujourd'hui nous, on est à 60 % des dépenses de la masse salariale. Si nous n'avions pas cette contrainte financière nous serions au même niveau de masse salariale que les autres strates.

Ensuite il ne faut pas oublier tout le travail qui a été fait sur la masse salariale depuis 2014. On l'a réduit de presque - 6 % en agissant sur plusieurs leviers, vous le savez puisqu'on le traite souvent en commission des finances : non remplacement systématique des départs en retraite, l'organisation des services, la mobilité interne des agents, les contractuels, la participation des agents au niveau de certaines fonctions. Il faut noter l'effort important fait par les agents et par les services. Le projet d'administration n'est qu'une première étape et la première étape 2014/2017, c'était dans notre stratégie, c'était de faire un redressement financier.

La deuxième étape, comme l'a dit M. le Maire, c'est de continuer un travail autour des ressources humaines en tenant compte du dialogue social.

M. le Maire le remercie et donne la parole à M. CAPOT :

Comme pour beaucoup de collectivités locales, c'est bien dans la réduction de la dépense publique que s'inscrivent les recommandations de la Chambre Régionales des Comptes.

Ainsi l'échelon pertinent désigné pour améliorer nos ratios est systématiquement désigné comme étant celui « des villes comparables » ou « collectivités de même strate de population » pour les dépenses, les charges de personnel, l'endettement, les bases fiscales... Je dirais que comparaison n'est pas raison ! C'est comme si on comparait Coulounieix-Chamiers et Sarlat, deux villes à la situation économique différente, de composition sociologique différente ou Nérac, une ville qui m'est chère en Lot et Garonne qui possède un pôle excellence de l'activité agro-alimentaire qui en fait une ville en plein essor dont l'activité économique n'a rien avoir avec notre ville, et pourtant elles sont des villes de « même strates de population » que la nôtre.

Oui nous sommes une commune qui a plus que d'autre besoin de solidarité de l'Etat et des autres collectivités. Quand nous prenions le virage de la construction de l'habitat collectif, nos prédécesseurs ne pouvaient prendre la mesure du développement économique, des communes voisines ne s'embarrassaient pas de considération pour l'habitat public comme réponse à l'évolution démographique.

Oui nous avons plus de personnel et donc des charges de gestion plus importantes que des communes de même strates de population mais fallait-il abandonner le CCAS, ne pas créer la structure périscolaire, ne pas bâtir le Centre Social et abandonner les liens de solidarité pour une population plus fragile ?

N'avions-nous pas le droit au sport dans nos écoles, fallait-il renoncer aux terrains de sports en réponse au développement démographique que l'on a connu pour répondre aux besoins des jeunes avec le tissu associatif ? Là où ce n'est pas assuré on voit d'autres phénomènes liés à la délinquance des quartiers se développer.

Il y a dans le rapport des remarques pertinentes sur le temps d'utilisation des personnels, sur la comptabilité d'engagement à tenir pour les dépenses, les mutualisations de services, de personnels, mais ces transferts de compétences nos administrés les paieront à un moment ou un autre, quelle que soit la collectivité qui l'assure et lorsque l'on éloigne les services à la personne, à nos administrés, la baisse de qualité est la première des conséquences !

Comment ne pas remplacer un cuisinier avec un diplôme et une formation spécifique à la restauration de collectivité ? Un conducteur d'épaveuse habilité, un agent de guichet au plus près de nos concitoyens et au fait discrétionnaire pour prévenir de détresses sociales signalées ?

La situation d'une partie des ménages de notre commune n'indique pas que nous allons vers « la diminution du périmètre de notre politique sociale » doit-on y aller ?

On lit même, page 39, qu'une enquête est à mener sur la satisfaction des usagers et clients (vous aurez noté la différence sur la même ligne) du service de restauration. Pour la CRC : s'occuper du service oui, mais sans se préoccuper de la qualité du menu et du contenu de l'assiette, alors que des enfants de notre commune ne font pas trois repas quotidiens !

La concurrence avec des « opérateurs privés » est même pointée pour le portage des repas à domicile !

Non nous ne sommes pas des marchands de soupe !

La conclusion du rapport sonne comme pour désigner élus et services « pas à la hauteur des enjeux » ; Nous ne pensions pas être irresponsables au point de penser qu'un organigramme allait régler à lui seul l'organisation de services.

S'en prendre à la libre administration de la commune n'évoque pour des magistrats qu'une gestion comptable communale alors la politique laissera sa place au profit de gérants de sociétés et à la privatisation de nos services.

Je ne doute pas que nos concitoyens goûtent mal les suppressions de services de proximité, la diminution incessante de personnels territoriaux, le gel des dotations de solidarité de l'Etat pour laisser place à une administration non libre de la commune loin de leurs préoccupations et des besoins des habitants.

Ces attentes vont à l'encontre du credo et dogme incessant de la réduction de la dépense publique !

M. SCHRICKE : Je vais être très bref. Par rapport aux observations de M. EL MOUEFFAK, pour être honnête on a eu des baisses des dotations de l'Etat mais jamais on parle des compensations. Or nous avons été compensés à plus de 50 % et je crois même qu'on est plus proche de 60 que de 50 %. Il est vrai qu'on nous a demandé un effort et M. CAPOT a raison dans ce sens. Je pense que l'avenir est encore plus incertain d'après ce que nous avons entendu et je pense que nous allons vers des difficultés grandissantes. Il y a quand même des compensations qui ne sont pas négligeables. Concernant la masse salariale, il est vrai qu'ils relèvent une masse salariale à 62/63 % alors dans le bulletin municipal on parle de 56 %. J'étais toujours resté sur cette base mais ça dépend des méthodes de calcul. Il est vrai qu'on parle toujours de strate M. CAPOT et je pense qu'il faut toujours avoir une référence. Je pense que toutes les communes essaient de faire le maximum au niveau social et que les charges se ressemblent et il est vrai que lorsqu'ils font une comparaison ce n'est qu'un indicateur, c'est une trajectoire à essayer de suivre.

M. le Maire : M. SCHRICKE, sur les compensations nous n'avons pas retrouvé intégralement les 600 000 euros qu'évoquait M. EL MOUEFFAK et si je rajoute les 80 ou 90 000 euros qu'on nous a pris pour la diminution de la taxe foncière pour le Grand Périgueux Habitat, ça continue à diminuer.

Concernant les strates, je donne raison à M. CAPOT. Je veux bien qu'on compare ce qui est comparable. Chaque commune a son histoire, chaque commune a sa sociologie et force est de constater qu'on a tous été mis à contribution. J'entends bien qu'il faille participer à l'effort de redressement national mais aussi bien les territoires riches que les territoires pauvres, c'est le même taux. Je pense qu'on aurait pu moduler cela et peut être l'étaler dans le temps pour que ce soit un peu moins sévère, un peu moins brutal et même le négocier. J'en réfère à ce que disent nos responsables de l'Association des Maires de France. Elle nous dit qu'ils n'ont pas été consultés et il aurait été bien qu'il y ait un dialogue avec les organismes qui nous représentent pour que l'Etat agisse un peu moins arbitrairement. Je donne donc raison à M. CAPOT car tous les territoires ne se ressemblent pas.

On ne va pas épuiser le débat sur ce rapport qui est un rapport intéressant avec ses forces et avec ses faiblesses et qu'il faut prendre avec un peu de recul.

En tout cas M. EL MOUEFFAK vous avez une contribution à votre feuille de route.

Le conseil municipal n'ayant pas à voter ce point, M. le Maire donne la parole à Mme BORDES pour la présentation des 7 délibérations suivantes.

#### **Point 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX DANS LE QUARTIER DE CHAMIERES – CITE JACQUELINE AURIOL**

Suite à la visite de Mme la Préfète l'été dernier, elle n'a cessé de nous rappeler la création d'aires de jeux sur notre quartier politique de la ville, ceci en concertation avec le conseil citoyens et en accord avec les habitants.

Extrait de la délibération :

Cette aire de jeux ouvrant des espaces d'appropriation dédiés à ses habitants permettrait notamment aux enfants, d'être au cœur de l'habitat où acteurs familiaux, parentaux, sportifs et de l'animation pourraient se retrouver sur des activités communes ou

complémentaires. La cité Jacqueline AURIOL est un foyer de vie important où il convient de renforcer les équipements structurants. Pour cela, il s'agira de créer un lieu de rencontres pour favoriser le lien social entre les habitants pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité sur des structures adaptées.

Cet aménagement devra être situé dans un espace qui ne sera pas occupé par les futurs projets d'équipement du renouvellement urbain.

Le projet consiste à installer deux aires de jeux extérieures distinctes, séparées par une clôture pour la sécurité des enfants.

- La première aire est une structure dite : « espace de découverte » pour les enfants de 6 mois à 6 ans. Elle sera composée d'éléments permettant l'éveil et la prise en compte de l'espace par de jeunes enfants sans compromettre leur sécurité physique. L'aspect ludique devra être préservé s'intégrant parfaitement dans le mobilier et le paysage urbain déjà présents.

- La seconde est une structure plus sportive « multi activités » pour les 6-12 ans.

Les structures seront construites sur un sol souple de protection et clôturées pour la sécurité des utilisateurs, mais qui empêche toute intrusion animale.

**Tableau de financement de l'opération (Prévisionnel estimatif)**

<b>Dépenses – Coût de l'opération</b>		<b>Ressources</b>		
<b>Postes de dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>€ HT</b>	<b>%</b>
Préparation, montage et mise en place avec scellement des aires des jeux (espace découverte (0-6ans) et multi activités (6-12ans))	<b>54 537 €</b>	Etat	21 815€	40%
		CAF de la Dordogne	16 361€	30%
		Agglomération du Grand Périgueux	5 454€	10%
		Commune Coulounieix-Chamiers	10 907 €	20%
<b>Coût total de l'opération HT</b>	<b>54 537 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>54 537€</b>	100%

Coût de l'opération : 65 444.40 € TTC au budget de la commune.

M. SCHRICKE : L'intérêt social de cette aire de jeux est indéniable et nous espérons que son installation s'inscrira durablement dans le contrat de ville. Mais nous constatons que les dépenses restant à charge de la commune n'ont pas été budgétisées sans parler de l'impact sur notre trésorerie pour faire l'avance. Il semblerait que ce soit une absence de concertation entre nos services qui soit à l'origine de cet oubli. Ceci va à l'encontre des préconisations de la C.R.C. En conséquence, nous nous abstenons sachant que la plupart des élus de la majorité étaient du même avis lors de 2/3 commissions.

M. le Maire : Il faut revenir à la genèse de cette affaire M. SCHRICKE ; Mme BORDES vous l'a dit, Mme la Préfète est venue au mois de Juin dernier, au contact des habitants de ce quartier, lors d'une longue journée : depuis la locomotive de Mériller en passant par les All Boards Family, tous les bâtiments de la cité en cheminant par le jardin marocain, jusqu'au centre social, avec une rencontre des habitants. Cette idée d'avoir une aire de jeux pour les enfants avait émergé parce qu'il n'y en a pas dans cette cité. Ce dossier a été présenté par Mme la Préfète au dernier COPIL du 30 mars et c'est vrai que nous avons déjà établi notre budget, mais je n'avais pas perçu la forte volonté de Mme la Préfète. Il y a eu concertation mais c'est Mme la Préfète elle-même qui a impulsé très fortement cette initiative pour qu'on envoie un signe fort aux habitants du quartier. Ce projet va s'étaler sur de nombreuses années, je vous rappelle qu'il est co-construit, qu'il nécessite beaucoup de discussions, beaucoup de concertations du conseil citoyen. Nous avons été un peu bousculés par Mme la Préfète mais la participation de la commune n'est pas énorme puisque nous sommes financés à 80 %. Peu d'opérations M. SCHRICKE sont financées à ce niveau et en plus, je pense que le timing administratif devrait nous emmener début 2018. Je pense qu'on peut répondre à une demande des enfants qui vivent dans ce quartier, dont la plupart ne partent pas en vacances. Par ailleurs comment expliquer aux gens qu'on diffère une proposition d'aménagement d'aire de jeux alors que nous venons juste de le faire à Pagot dont l'inauguration aura lieu le mois prochain. Ce que l'on fait pour les uns il faut le faire pour les autres et la politique c'est savoir s'adapter.

Mme BORDES : Je rajouterai que quant l'Etat vous donne 40 % et la C.A.F 30 %, vous saisissez l'opportunité parce que nous n'aurons pas toujours ces financements. C'est bien parce que nous arrivons sur une autre période qu l'Etat nous donne 40 % sur sa D.T.E.R.

Ce point est voté par 22 voix pour et 7 abstentions

Mme BORDES présente le point 5. **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN PLATEAU MULTI-ACTIVITES DANS LA CITE JACQUELINE AURIOL**

Il s'agit sensiblement de la même délibération avec la différence M. SCHRICKE qu'il n'y aura pas de financement 2017 ce qui nous laissera le temps de le prévoir au budget et comme ça vous n'aurez pas besoin de vous abstenir.

Extrait de la délibération :

Afin de permettre aux enfants de tous âges la pratique d'activités sportives et afin de compléter l'offre ludique implantée sur le quartier prioritaire de Chamiers, il vous est proposé d'acquérir un plateau multisports de type « City Stade », qui sera installé à proximité de la Cité Jacqueline AURIOL, près d'autres infrastructures sportives, mais aussi du gymnase ASPTT.

Cet espace multisports particulièrement adapté aux enfants de 12 à 16 ans viendra en complément du parcours de santé déjà présent.

Le montant prévisionnel est arrêté à la somme de 46 226 € H.T et le financement de l'opération peut s'envisager de la façon suivante :

<b>Dépenses – Coût de l’opération</b>		<b>Ressources</b>		
<b>Postes de dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>€ HT</b>	<b>%</b>
Préparation, montage et mise en place avec scellement	46 226 €	Etat (projet CNDS)	23 115 €	50%
		CAF (fonds propres)	13 868 €	30%
		Commune Coulounieix-Chamiers	9 243 €	20%
<b>Coût total de l’opération</b>	<b>46 226 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>46 226 €</b>	100%

Soit un coût total de 55 472 € pour la commune

M. le Maire ajoute qu’on répondra à une attente des jeunes du quartier qui nous interpellent sans cesse sur l’entretien de ce city stade.

M. SCHRICKE : Oui Mme BORDES le chiffre 2018 ne figurant pas dans la délibération 5 nous avons été fourvoyés dans notre réflexion, donc effectivement nous allons voté pour puisque c’est pour 2018.

Mme BORDES : C’est très bien M. SCHRICKE.

M. le Maire : Vous progressez M. SCHRICKE, vous faites un peu de politique.

Ce point est adopté à l’unanimité.

**Point 6. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISANT LES CRÉDITS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Mme BORDES présente et explique la délibération :

Selon le tableau ci-dessous, Il vous est proposé de fixer le montant des subventions allouées aux associations et organismes sociaux au titre de l’appel à Projets Politique de la Ville mobilisant les crédits de l’État et des collectivités dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

Chaque année l’État, la Communauté d’agglomération, les communes de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers, Périgueux ainsi que le Conseil Départemental lancent un appel à projets afin que soient menées des actions en faveur des habitants des quartiers « politique de la ville » de l’agglomération. Ces actions sont alors cofinancées par l’État (crédits spécifiques du Commissariat Général à l’Egalité des Territoires), les villes concernées et d’autres collectivités tels que le Département, la Région ou la Communauté d’agglomération.

Pour l'année 2017, l'appel à Projets s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux, signé le 29 juin 2015 et le comité de pilotage partenarial du 10 mars 2017 a validé les actions et le montant des subventions de l'État. Chaque partenaire doit désormais décider de son niveau d'intervention financière.

La commune de Coulounieix-Chamiers apporte généralement un soutien financier aux projets associatifs communaux mais aussi aux autres actions transversales.

Les dépenses d'un montant de 28 500€ sont inscrites au budget communal pour l'année 2017.

Différentes actions pourraient être soutenues dans le cadre de la politique de la ville afin d'apporter des réponses aux problématiques des quartiers et leurs habitants.

Actions Proposées	Porteurs de Projet	Coût du Projet	Subvention CGET (Etat)	Coulounieix-Chamiers	Autres co-financeurs
Sacs à histoires	Ecole des Parents (EPED)	3 580,00 €		200,00 €	
Ateliers Parentalité	Ecole des Parents (EPED)	3 450,00 €		100 €	
Les mots cailloux	Ecole des Parents (EPED)	14 900,00 €	2 000,00 €	1 000 €	Gd Pgx : 2 500€, Pgx: 2 000 € CAF: 2 400€
Espace Parents Enfants	Centre Social St Exupéry	21 200 €		1 500 €	
Jobs d' Eté	Centre Social St Exupéry	37 700 €	2ème Dotation	3 000 €	CAF: 12 500 €, Gd Pgx 3 000 €
Atelier Plume	Centre Social St Exupéry	264 100 €	15 000 €	6 000 €	Gd Pgx: 10 000 €, Pgx: 6 000,00 € CD : 30 000€, UE: 79 100,00€ Autre Etat (PRIIPPI) 35 000 €
Accès et Accompagnement Renforcé vers l' Emploi (PAOI)	Centre Social St Exupéry	143 400 €	10 000 €	6 000 €	UE: 24 000 €, CD: 9 000 €
Café des Parents du Collège	Collège Jean Moulin	2 700 €	5 00 €	2 00 €	Gd Pgx: 1 000 €
La Lutte au Coeur du quartier	ASPTT Lutte	11 000 €	2 000 €	2 000 €	Gd Pgx : 2 000€
Dance Union	Dance Union ( Junior Association de Chamiers)	5 000 €	1 000 €	5 00 €	Gd Pgx: 1 000€
Les Vacances comme des Roulettes	All Boards Family	24 500 €	3 000 €	1 000 €	Gd Pgx : 1 500 €, Pgx: 2 000 €, Boulazac: 2 000 €, CAF: 5 000 €, CR: 1 500 €
Festival Urbanoïd	All Boards Family	27 500 €	2 000 €	1 500 €	Gd Pgx: 5 000 €, Pgx: 1 200 €, Boulazac: 2 000 € CR 1 500 €
Le Cinéma comme moteur du vivre ensemble	Ciné Cinéma	29 400 €	3 000 €	1 000 €	Gd Pgx: 4 000 €, Pgx: 2 000 €, DRAC: 9 000 €
Des Soins médicaux et	Médecine Périgourdine	25 000€		5 00 €	Gd Pgx: 1 500 €, Pgx: 6 00 €, Boulazac: 1000 € CPAM: 7 500 €, ARS: 6 000 €,

dentaires pour tous	Humanitaire (MPH)				CD, 3 000 €
Ma radio mon quartier ma ville	Radio Libres en Périgord	14 300 €	2 500 €	1 500 €	Gd Pgx: 2 500 €, Pgx: 5 00 €
Chantiers éducatifs	Le chemin	19 700 €	FIPDR	1 000 €	Gd Pgx: 4 000 €, Pgx : 1 000 €, Boulazac: 5 00 €, CD : 9 700 €
Atelier Permanents d'expressions	Université populaire en Périgord (UPOP)	9 700 €	2 000 €	5 00 €	Gd Pgx: 2 500 €, Pgx: 1 500 €, CD: 1 000 €
Accompagnement des projets de quartier Fonds de Participation des Habitants (FPH)	Comité intercommunal du FPF ( CIFPH)	11 000 €	3 000 €	1 000 €	Gd Pgx: 2 000 €, Pgx: 1000 €, Boulazac: 1 000 € CD: 3 000 €
Sois Sport (poste de coordination)	Ville de Coulounieix-Chamiers	59 200 €	2ème dotation	Valorisation du personnel	Gd Pgx: 6 000 €
Internet, un outil à apprivoiser	Ville de Coulounieix-Chamiers	18 500 €	FIPDR : 2 000 €	Valorisation du personnel	Gd Pgx 2 000 €
Récit de vie de femme de quartier	Ville de Coulounieix-Chamiers	23 000 €	1 000 €	Valorisation du personnel	CD: 1 000 €, Gd Pgx: 1 000 €

Unanimité du conseil municipal.

## **Point 7. RAPPORT ANNUEL 2016 POLITIQUE DE LA VILLE**

Mme BORDES donne les grandes lignes et précise que le bilan de la politique de la ville ne peut pas se résumer dans les quelques pages qui ont été adressées à chacun compte tenu de la densité représentée.

La loi de programmation pour la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit le nouvel outil contractuel. Nous avons signé un contrat de ville pour les années 2015 / 2020. Le Grand Périgueux a la mission de pilotage et nous travaillons avec le Grand Périgueux et les autres partenaires : Département, CAF et Etat.

La commune est chargée de mettre en œuvre les actions relevant de sa compétence et de contribuer aux actions des autres signataires du contrat de ville.

Dans les actions principales, nous avons le conseil citoyen qui a été mis en place et qui est géré par le centre social St-Exupéry. Il rencontre très souvent les habitants en faisant des marches exploratives dans le quartier et qui nous amène de bonnes réflexions dans les choix que nous avons à faire.

Les principales actions du conseil citoyen ont donc été : animations et réunions plénières, mise en place et animation de différents temps de travail et thématiques au sein de ce conseil.

Nous avons ensuite la dynamique du conseil citoyen. Je précise que les élus peuvent aller aux réunions plénières de ce conseil s'ils sont intéressés.

Nous avons monté le projet Sois Sport qui réunit l'ensemble des associations sportives de la commune, qui permet d'offrir une activité sportive à des horaires différents de ceux que nous offrent les associations et nous avons rajouté des actions qui n'existaient pas telles que la lutte, le rugby, le VTT, l'escalade, la boxe, le canoë, le foot, le tennis... Sont venues nous rejoindre des associations qui s'appellent Vagabondage et Ouï dire qui sont des artistes en résidence et qui font du travail dans le quartier et nous avons fait appel à un anthropologue qui doit venir travailler sur le quartier pour développer la notion de citoyenneté.

Nous avons également une cellule de veille qui rassemble 2 commissions. Une première qui est constituée du club de prévention, de la P.J.J, de la police et de nous-mêmes dans laquelle nous discutons des dégradations, des difficultés que nous rencontrons sur la commune et plus particulièrement sur ce quartier politique de la ville et un peu plus tard cette commission s'agrandit avec les bailleurs et les services sociaux pour voir les réponses qui peuvent être apportées à ces difficultés.

Nous recevons dans cette cellule de veille avec la police et les services sociaux toutes les personnes qui rencontrent des difficultés et qui souhaitent être entendues. Nous en avons assez régulièrement.

Nous avons monté un certain nombre d'actions entre la police et les jeunes car on a bien compris que lorsque la police arrivait les jeunes disparaissaient. Peut-être que travailler ensemble permettrait à chacun d'avoir un autre regard sur l'autre. Ces actions vont se mettre en place progressivement.

M. le Maire : Merci Mme BORDES pour votre forte implication. Effectivement la politique de la ville c'est 3 piliers : cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie et le développement économique. Je pense qu'il serait bon à partir peut-être du prochain conseil municipal, qu'on puisse avoir un retour des travaux du conseil citoyen et je vous propose Mme BORDES, de leur laisser un temps d'expression, entre 10 et 15 minutes.

M. SCHRICKE demande quel est le nombre de personnes qui participent à ce conseil citoyen.

Mme BORDES lui répond que c'est un peu compliqué car il y a beaucoup de va et vient. Donc désormais chaque fois que quelqu'un part le centre social fait un appel et nous avons un nouvel arrivant. Pour les commerçants, ils sont 3, pour les associations, ils sont 4 et pour les habitants plus d'une dizaine.

Nous avons des membres du conseil citoyen du quartier qui représentent les habitants, qui assistent à tous les comités de pilotage ayant lieu à la préfecture, ce qui est parfois très difficile n'étant pas habitués à intervenir.

Mme BORDES espère qu'un jour il y aura une validation des acquis pour ces personnes afin qu'elles puissent mettre à profit ce qu'elles auront appris.

M. le Maire : La difficulté pour eux c'est le temps, ils ne sont pas toujours disponibles pour assister aux réunions.

Ce rapport est voté à l'unanimité.

#### **Point 8. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURABLE 2017-2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX**

Mme BORDES rappelle que ce travail a été fait pour l'ensemble des communes parleGrand Périgueux. Il convient pour nous de le valider pour la partie qui nous concerne.

Extrait de la délibération :

Cette procédure d'élaboration entre désormais dans sa dernière phase de validation administrative, avec les prochaines étapes obligatoires suivantes :

- recueil de l'avis des communes dans un délai de deux mois et des personnes publiques associées,
- nouvelle délibération communautaire d'adoption du projet de PLH après avis des communes (prévu au conseil communautaire du 1er juin)
- recueil de l'avis de l'État et transmission au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement sous 2 mois,
- adoption définitive du nouveau PLH 2017/2022 (conseil communautaire de septembre 2017)

### **I -Présentation du projet**

Les objectifs généraux de ce PLH s'inscrivent dans le prolongement de ceux formulés dans le projet de mandat 2015-2020.

Il s'agit en effet de répondre à un enjeu d'équilibre urbain-rural dans l'aménagement du territoire de l'agglomération dans un souci à la fois d'équité territoriale pour une meilleure cohésion, mais aussi de mixité fonctionnelle pour mieux maîtriser les déplacements et de limitation de l'étalement urbain pour mieux protéger l'environnement.

Plus spécifiquement, il s'agit aussi de :

- concourir, à l'instar des autres politiques communautaires, à l'attractivité du territoire en envisageant un dynamisme démographique ambitieux et en se donnant les moyens pour l'atteindre,
- construire une agglomération solidaire à travers notamment une offre de logements financièrement abordables correspondant à l'évolution des besoins de la population et des modes de vie (diminution de la taille des ménages, augmentation de la précarité, etc.), aux typologies des habitants (personnes âgées, etc.). Cette agglomération solidaire implique aussi un travail particulier sur le logement social et notamment la politique de peuplement et d'attribution à l'échelle intercommunale,
- soutenir l'économie locale à travers notamment les aides et actions en faveur de la construction de logements neufs et de la réhabilitation des logements anciens.

Le PLH durable 2017-2022 se compose de trois parties :

- un diagnostic,
- des orientations stratégiques accompagnées d'objectifs de logements,
- un programme d'actions à l'échelle communautaire et territorialisé à l'échelle de chaque commune.

### **II -Proposition**

Le présent PLH soulève pour la Commune de Coulounieix-Chamiers les principaux enjeux suivants :

- Le vieillissement de la population,
- L'enjeu lié au maintien des effectifs scolaires par le renouvellement de la population et le redressement démographique de la Commune,
- La résorption de la vacance et l'amélioration de l'habitat, notamment dans le quartier de Chamiers,
- La rénovation des façades dans un objectif de cadre de vie et d'attraction touristique,
- L'intégration urbaine et environnementale des nouvelles générations de logements, etc....

M. le Maire : C'est un document très intéressant. Outre l'attractivité du territoire, l'idée de construire une agglomération solidaire, qui avait été évoquée lors de l'élaboration de notre projet de mandat au Grand périgueux, est reprise avec force ainsi que tout ce qui participe à soutenir l'économie locale.

Unanimité du conseil municipal.

**Point 9. VENTE DU BATIMENT COMMUNAL DE L'ANCIEN MAGASIN « TOPCO»**

Rapporteur : Mme BORDES

Nous avons travaillé longtemps sur ce bâtiment et avons rencontré à plusieurs reprises un établissement public d'état EPARECA qui nous a fait la proposition d'établir une zone artisanale qui viendrait après les aménagements de la politique de la ville ANRU, en prolongement de ce qui existe déjà puisque nous avons quelques artisans dans les anciens entrepôts MARTINAUD, nous avons EUROVIA et nous aurons cette zone artisanale portée par EPARECA.

Pour ce faire il fallait vendre le terrain et le bâtiment. Il vous est proposé de vendre ce bien pour un montant de 300 000 € net vendeur à EPARECA.

M. le Maire précise qu'il pensait avoir ce soir l'estimation écrite du service des domaines. Il a rencontré le responsable de ce service qui a estimé entre 280 000 et 320 000 €. La vente à 300 000 € est donc correcte.

Il ajoute qu'une nouvelle rencontre avec EPARECA aura lieu demain après midi et que sur ce village artisanal EPARECA mettra une personne déléguée pour l'implantation de 15 box (donc 15 entreprises).

Cet établissement aura une écoute attentive par rapport aux gens du quartier s'ils veulent s'impliquer ou s'ils veulent créer une entreprise, en prenant les précautions d'usage afin que l'entreprise soit viable. Là aussi c'est un signe fort qui est envoyé sur le plan économique.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont coopéré à ce dossier qui n'était pas évident au départ. On va pouvoir faire de ce qui était une friche industrielle, un atout économique sur un secteur artisanal qui ne demande qu'à se développer.

Mme BORDES : Ce que nous pouvons préciser M. le Maire c'est que toute la construction de ce village artisanal se fera pour chaque corps d'état, avec une clause d'insertion. Les salariés prioritaires seront du quartier et si certains veulent s'installer nous les accompagnerons dans la création de leur entreprise.

M. le Maire : Mes chers collègues, comme je le dis souvent les 2 dignités essentielles sont le logement et l'emploi.

Ce point est adopté à l'unanimité.

**Point 10. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU BATIMENT DE L'ANCIEN MAGASIN « MUTANT »**

Rapporteur : Mme BORDES

Vous n'êtes pas sans savoir que notre projet de renouvellement urbain il y a un gros chantier qui se mettra en place, qui est la restructuration du centre social.

Le Mutant jouxte le C.M.S du département et nous pensons qu'acquérir le Mutant pour en faire une maison de quartier qui elle-même jouxterait tous les équipements, permettrait des passerelles entre le C.M.S, le centre social... Cette maison de quartier serait bien sûr à disposition de la mairie mais aussi des habitants.

Pour ce faire il est nécessaire d'acquérir le bâtiment le Mutant pour la somme de 157 000 € net vendeur.

M. le Maire : je voudrais revenir sur une chose évoquée par M. SCHRICKE et Mme WITTLING auparavant : le plan pluriannuel d'investissement. Et bien voilà, nous y sommes. Notre plan pluriannuel d'investissement qui est en conformité avec notre programme électoral que nous déroulons puisque nous l'avions annoncé à la population. Il y avait là une opportunité à saisir pour y mettre la maison de quartier et en liaison avec ce qui va se passer au centre social, je crois qu'on aura des équipements structurants très intéressants. Si on peut mutualiser, mais là ce sont les architectes qui le diront, je pense qu'on fait une belle opération. Là encore, chers collègues, c'est un beau projet que je vous engage à voter.

M. SCHRICKE : Mon intervention est purement formelle. Pour avoir plus de visibilité sur le contrat de ville, nous voudrions avoir la confirmation que cet achat s'inscrit dans la mesure 14 de la maquette présentée au Grand Périgueux (maison des associations, maison de la citoyenneté, maison de projets).

M. le Maire lui répond que la maison de projets sera inaugurée le 31 mai.

Mme BORDES : La maison de projets aura lieu sur un local bailleur.

M. le Maire : c'est un équipement structurant « politique de la ville » qui est managé par la commune M. SCHRICKE, ce n'est pas managé par le Grand Périgueux. Tout ce qui est de l'économie c'est le Grand Périgueux qui le prend en charge mais tout ce qui est équipement structurant c'est à nous. On peut effectivement être partenaire avec le Grand Périgueux, avec le Département, ce qu'on fera certainement dans le montage financier quand on entrera dans la phase de réalisation.

Mme BORDES : La maison de projets M. SCHRICKE c'est un lieu où les habitants pourront se rendre et où tout l'ensemble du projet sera en permanence présenté avant pour avoir l'avis des habitants en plus de l'avis du conseil citoyen. C'est une obligation dans le cadre de l'ANRU. Il doit y avoir une maison de projets ; elle va donc se faire sur un local bailleur. L'acquisition du Mutant pour y faire la maison de quartier, comme vient de le dire M. le Maire, c'est pour y faire un spectacle, de la danse, le repas du 3<sup>e</sup> âge, un particulier qui veut l'utiliser à des fins personnelles.... Nous avons choisi ce lieu parce que dans la restructuration du centre social et du C.M.S il y aura toutes possibilités d'éviter de multiplier par 2 les stationnements, une cuisine etc....

M. le Maire : C'est ce que nous avons mis dans notre projet électoral.

Voté à l'unanimité.

#### **Point 11. VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL (POSTE ET MAIRIE ANNEXE)**

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Ce bâtiment n'est plus utilisé à des fins administratives étant vide de toute occupation depuis novembre 2015.

Les services postaux ayant été repris par un tiers privé dans le secteur du centre Bourg, il n'y a plus de raison de maintenir ce bien dans le patrimoine communal.

Monsieur MOREL propose de l'acquérir pour un prix net vendeur de 85 000 € en vue d'y faire une habitation.

Compte tenu que ce montant est supérieur à l'estimation du service des domaines en date du 21 avril 2016, il vous est proposé d'accepter cette vente au prix de 85 000 €.

Unanimité.

**Point 12. VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE ANDRE AUDOUX.**

RAPPORTEUR : M. Bernard BARBARY

Vu la demande émise par SFR Région Sud-Ouest d'acheter à la commune une partie de la parcelle AB n° 52 d'une contenance de 1894 m2, devenant ainsi section AB N°89 après division cadastrale effectuée par le géomètre expert Xavier CORTIER,

Il vous est proposé au de céder suivant l'estimation des domaines, la parcelle cadastrée AB n° 89 d'une contenance de 690 m2 à SFR Région Sud-Ouest.

M. le Maire ajoute que nous n'avons pas reçu l'estimation écrite mais c'est environ 10 000 € pour la commune.

Unanimité.

**Point 13. DECLASSEMENT DE MATERIEL COMMUNAL**

RAPPORTEUR : M. Bernard BARBARY

La Commune souhaitant se dessaisir du car de marque Renault immatriculé 1442 RM 24, en instance de réforme, il vous est demandé de vous prononcer sur ce déclassement permettant une éventuelle revente.

M. le Maire : je n'ose pas dire qu'on vend les bijoux de famille car ce car ne vaut pas grand-chose, 400 à 500 € maximum.

Mme WITTLING : Il y en avait 2 cars, où est passé le 2<sup>ème</sup> ?

M. le Maire : oui effectivement il y en avait 2.

Unanimité.

**Point 14. CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX DE DEPLOIEMENT DES BORNES ENTERREES ET SEMI-ENTERREES**

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre CLUZEAU

La Communauté d'agglomération « Le Grand Périgueux » souhaite développer les conteneurs enterrés sur les territoires communaux.

Ces nouveaux dispositifs ont pour objectifs :

- de faciliter la collecte des déchets ménagers et assimilés, des emballages et du verre en lieu et place des bacs roulants traditionnels,
- d'améliorer la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants sur le trottoir,
- de permettre un accès permanent aux conteneurs sans contraintes horaires pour sortir son sac,
- de diminuer les nuisances liées à la collecte,
- d'améliorer les conditions de travail des agents,
- d'optimiser les coûts de collecte.

Pour ce faire, il convient de travailler conjointement au déploiement de ce programme.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la réalisation de ces travaux et de prévoir les financements nécessaires au paiement des prestations suivant les conditions suivantes :

- que les fournitures et installations de bornes soient payées en intégralité par la Communauté d'agglomération,  
- que le génie civil nécessaire à la pose des conteneurs soit à la charge de la Commune.  
- que le Grand Périgueux participe grâce à un fond de concours en investissement dans les conditions suivantes :

- \* 2 000 € pour 2 bornes semi enterrées,
- \* 3 000 € pour 3 bornes semi enterrées,
- \* 5 800 € pour 2 bornes enterrées,
- \* 10 000 € pour 3 bornes enterrées.

M. le Maire rappelle que ceci va se faire de façon phasée en accord avec le Grand Périgueux. Il rappelle qu'il souhaite qu'il y ait la plus grande concertation avec les quartiers, les élus référents de quartiers et avec les comités de quartiers pour choisir les emplacements et de choisir de préférence des terrains qui appartiennent à la commune.

M. CLUZEAU ajoute qu'à partir du mois de septembre des réunions auront lieu avec la population (6 à 8 réunions) pour voir les emplacements choisis et avec la population voir pour les autres.

M. le Maire : Parfait, cette démarche me convient M. CLUZEAU

Unanimité.

#### **Point 15. MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Suite au décès de notre collègue François CROUZAL, M. le Maire donne lecture de la composition de la nouvelle liste :

Mme Mireille BORDES, titulaire,  
M. Bernard BARBARY, titulaire,  
M. Francis CORTEZ, titulaire,  
M. Jacques LEROY, titulaire,  
Mme Annick COFFINET-OTHON, titulaire,  
M. Jean-François MARTINEAU, suppléant,  
M. Christian GARCIA, suppléant,  
M. Mustapha BELLEBNA, suppléant,  
M. Patrick CAPOT, suppléant.  
Mme Nadine GAYET, suppléante.

Unanimité.

#### **Point 16. AVENANT AU PROTOCOLE ANRU**

RAPPORTEUR : Mme Mireille BORDES

Par délibération du 23 Octobre 2015, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux autorisait la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers.

En effet, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la contractualisation avec l'ANRU repose sur deux étapes distinctes :

- La formalisation et la signature d'un protocole de préfiguration pluri partenarial qui précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires pour identifier les conditions de faisabilité du projet urbain d'un point de vue opérationnel.

- La formalisation et la signature d'une convention de renouvellement urbain pluri partenariale précisant la nature des opérations d'investissement et projets opérationnels, ainsi que leurs conditions de réalisation (maître d'ouvrage, coût-opération, assiette de subvention, co-financements, calendrier de réalisation).

Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, le protocole de préfiguration indique :

- Les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville (vocation du quartier à 10 - 15 ans) et les premiers objectifs opérationnels ;

- Le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation.

- Les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global ;

- Les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet.

Signé le 29 Janvier 2016, celui-ci nécessite aujourd'hui une actualisation de son contenu par le biais d'un avenant au protocole initial. Ceci tient principalement à trois raisons :

- La nécessaire actualisation des coûts des actions inscrites au protocole et des plans de financement liés ;

- Le souhait d'enrichir la programmation d'actions nouvelles non envisagées au moment de la formalisation du protocole ;

- L'opportunité de prolonger le calendrier du Protocole jusqu'à fin décembre 2017 pour officialiser une signature de convention dans le prolongement. Avec ce calendrier, des éléments fondateurs de la convention pourront être annexés (notamment la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux de l'Agglomération du Grand Périgueux).

Il est proposé d'actualiser le contenu initial du Protocole de la façon suivante :

Opération	Maître d'ouvrage	Coût initial	Coût actualisé	Participations				
				ANRU	GPH	CAGP	Mairie	Autre(s)
Étude socio-urbaine	Grand Périgueux Habitat	90 000 €	90 000 €	45 000 €		11 000 €	5 000 €	29 000 €
Études techniques	Grand Périgueux Habitat	280 000 €	42 770 €	21 385 €	21 385 €			
Ingénierie	Grand Périgueux	121 000 €	144 812 €	64 636 €		60 307 €	19 869 €	
Stratégie redynamisation économique	Grand Périgueux	20 642,50 €	20 642,50 €			4 166 €	4 166 €	12 310,50 €
Étude soutenabilité financière	Grand Périgueux	20 833,33 €	20 950 €			8 450 €		12 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>532 475,83 €</b>	<b>319 174,50 €</b>	<b>131 021,00 €</b>	<b>21 385,00 €</b>	<b>83 923,00 €</b>	<b>29 035,00 €</b>	<b>53 810,50 €</b>

Il est également proposer d'enrichir le contenu de la programmation d'actions nouvelles qui correspondent à :

- des frais d'études pour partie (estimations foncières en vue des opérations de reconstitution de l'offre hors site, études complémentaires sous maîtrise d'ouvrage Grand Périgueux Habitat).

- et des coûts liés à la mise en place de la démarche de co-construction du projet avec les habitants (maison, travail de mémoire, ateliers d'urbanisme).

- Il est également proposé d'intégrer l'étude de programmation urbaine que le Grand Périgueux vient de lancer pour affiner le contenu programmatique et le chiffrage des opérations traitant des équipements publics et des espaces publics.

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Participations			
			ANRU	GPH	CAGP	Autre(s)
Estimations foncières	Grand Périgueux Habitat	6 000 €	3 000 €	3 000 €		
Ateliers d'urbanisme	Grand Périgueux	5 000 €	1 750 €		3 250 €	
Maison du Projet	Grand Périgueux	20 000 €	7 000 €		13 000 €	
Étude de programmation urbaine (équipements et espaces publics)	Grand Périgueux	54 400 €	27 200 €		27 200 €	
Études complémentaires	Grand Périgueux Habitat	20 000 €	10 000 €	10 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>105 400,00 €</b>	<b>48 950,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>43 450,00 €</b>	

Globalement, l'avenant du protocole de préfiguration permettrait l'actualisation suivante :

Opération	Coût prévisionnel	Participations				
		ANRU	GPH	CAGP	Mairie	Autre(s)
Opérations actualisées	319 175 €	131 021 €	21 385 €	83 923 €	29 035 €	53 811 €
Nouvelles opérations	105 400 €	48 950 €	13 000 €	43 450 €		
<b>NOUVEAU TOTAL</b>	<b>424 575 €</b>	<b>179 971 €</b>	<b>34 385 €</b>	<b>127 373 €</b>	<b>29 035 €</b>	<b>53 811 €</b>
<b>TOTAL INITIAL</b>	<b>532 476 €</b>	<b>232 500 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>81 749 €</b>	<b>24 416 €</b>	<b>49 720 €</b>
<b>Différence Nouveau / Initial</b>	<b>-107 901 €</b>	<b>-52 529 €</b>	<b>-105 615 €</b>	<b>45 624 €</b>	<b>4 619 €</b>	<b>4 091 €</b>

Il vous est proposé d'autoriser M. Monsieur le Maire à signer l'avenant au Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers ainsi que tous les éléments liés.

Le conseil municipal à l'unanimité, vote cet avenant.

M. le Maire la remercie et donne la parole à Mme ATTINGRE pour la présentation de la motion ci-après, motion qui intervient suite à la réflexion d'une commission qu'animait Mme ATTINGRE et qui émanait d'une demande de citoyens et aussi suite à une brillante causerie lors du centenaire de la première guerre mondiale.

**MOTION CONCERNANT LA REHABILITATION GENERALE ET COLLECTIVE DES «FUSILLES POUR L'EXEMPLE » DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.**

Considérant la commémoration du centenaire de la guerre de 14/18 qui donne actuellement lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs,

Aujourd'hui, à l'occasion des commémorations du centenaire de cette guerre de 1914/1918, alors que les derniers acteurs de cette tragédie ont disparu, il est grand temps d'honorer nos morts, tous nos morts, sans exception.

La Première Guerre mondiale, avec 60 millions de combattants, 20 millions de blessés, 9 millions de morts, 4 millions de veuves et 8 millions d'orphelins, aura été le théâtre d'une horreur humaine sans précédent.

Plus de 2500 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusé de partir à l'assaut et furent condamnés à mort par des tribunaux militaires d'exception, pour des motifs souvent arbitraires de refus d'obéissance, de mutilations volontaires, de désertion, d'abandon de poste devant l'ennemi, de délit de lâcheté ou de mutinerie, ou injustement tirés au sort. Ces soldats ne comprenaient plus ou pas le sens de cette guerre qu'on leur ordonnait de faire.

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette première guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduit à nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur le front devenu un immense charnier,

Parmi eux 639 soldats, désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires.

Immergés dans la boue, dans l'atrocité des combats, jusqu'au bout de la souffrance humaine, plongés dans un désespoir profond, ces soldats refusèrent d'être des sacrifiés. Rien ne pourra jamais décrire autant que ceux qui l'ont vécu, l'horreur dans laquelle ils ont été plongés.

Considérant que cette tragédie continue à porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

Le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations, dont la Ligue des Droits de l'Homme, la Libre Pensée, l'Association Républicaine des Anciens Combattants; l'Union Pacifiste de France, a relayé et conforté les démarches des familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique.

Cela fait aujourd'hui un siècle que ce conflit a débuté et depuis sa conclusion, malgré les multiples demandes formulées, l'État tarde toujours à reconnaître la mémoire de ceux qui ont pourtant bel et bien existés, combattus et livrés jusqu'à leurs ultimes forces d'hommes debout, avant de tomber pour la France.

Les circonstances sont maintenant connues, le débat sur les faits est tranché, il reste à en tirer les conséquences : Il est temps aujourd'hui que la République unisse, dans une mémoire apaisée, tous ces soldats qui sont morts pour elle ou par elle.

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective,

Le Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers demande solennellement aux institutions élues de la République et à son Président, de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la Première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

M. le Maire : Une commission a siégé autour de vous Mme ATTINGRE où je pense, toutes les sensibilités de notre conseil municipal étaient représentées et vous vous êtes assurée du concours de diverses associations.

Y a-t-il des interventions ?

M. SCHRICKE : Question préalable : il n'y a pas de vote ? Je voulais remercier Mme ATTINGRE d'avoir accepté de transformer le projet de délibération en motion laissant à chacun la liberté de penser sur le sujet. C'est pour ça que je pose la question du vote car le sujet est délicat, philosophique...

M. le Maire : Sur une délibération c'est pareil.

M. SCHRICKE : Oui mais une délibération est politique M. le Maire alors qu'une motion a un impact philosophique personnel ; chacun peut s'exprimer comme il veut en toute conscience, s'en demander à son collègue ce qu'il pense du sujet.

S'adressant à Mme BORDES : je sais bien, ce n'est pas de la philosophie mais je suis un ancien militaire.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire soumet le sujet au vote : 25 pour et 4 abstentions (MM. SCHRICKE, RUAULT DE BEAULIEU, RICAUD, Mme WITTLING)

M. RICAUD : Je m'abstiens car je ne sais rien du sujet.....

M. le Maire l'invite à se rapprocher de Mme ATTINGRE et à venir la prochaine fois écouter l'éminent historien que nous avons invité, M. Christophe DUTRONE qui a fait une conférence d'une grande qualité.

M. SCHRICKE : L'historien dont vous parlez s'est bien abstenu de se prononcer sur cette réhabilitation, je m'en souviens très bien.

Mme ATTINGRE : Effectivement il n'a pas voulu prendre position, il est resté objectif en faisant son travail d'historien, en retraçant des faits. Il n'a pas voulu rentrer dans ce qui aurait pu être polémique.

Mme OTHON : Je voudrais comprendre, une fois que cette motion est votée quelle va être la suite ?

M. le Maire : Elle part à la préfecture et Mme la Préfète la fait remonter au gouvernement.

Mme ATTINGRE ajoute qu'il y a beaucoup de communes en France qui prennent part à cette réhabilitation.

M. SCHRICKE : je voudrais rappeler une chose qui interpelle. Il y a eu effectivement un projet de loi qui a été présenté à l'assemblée nationale. Il n'a pas été retenu, en particulier pour la raison suivante : il y avait un article unique à savoir, que c'était la « réhabilitation collective », deuxièmement « morts pour la France », troisièmement « inscription sur le monument aux morts ». C'est pour cette raison que ni le président de la République, ni le sénat, ni l'assemblée nationale ne se sont prononcés. On est donc en train de court-circuiter nos autorités nationales en espérant que les autorités locales se mobilisent.

M. le Maire et Mme ATTINGRE : Mais non, nous ne les court-circuitons pas, nous ne nous substituons pas à leurs prérogatives, c'est une demande citoyenne.

M. LEROY : Je veux aussi rappeler que dans les années 30 il y a eu 50 fusillés pour l'exemple qui ont été réhabilités en France et en Grande Bretagne tous les fusillés pour l'exemple ont été réhabilités. Je pense qu'on pourrait faire la même chose en France.

Mme ATTINGRE : la France est le seul pays à ne pas avoir réhabilité tous ses fusillés pour l'exemple.

M. le Maire : On pourra peut-être poursuivre la réflexion avec une autre conférence.

**\* Etablissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour 2018.**

Ont été tirés au sort :

1. ALIBERT Emmanuelle
2. AGUSSAN René
3. BELAIR Laura
4. BONAVENTURE Claude
5. BOUSQUET ép. DOUSSEAU Francine
6. LAJUGIE ép. PARAT Françoise
7. HOCTIN Jean-Pierre
8. GUY ép. DUPONT Paulette
9. BOUCHARD NEBOUT Nicolas
10. BOYER LEMAIRE Annick
11. DUVAL ép. BIENNARD Isabelle
12. ZUCCHETTO Christian
13. ABADIE Clément
14. BARRAL Christian
15. PORTOLEAU ép. THION Soizig Yvette
16. BLASZYKOWSKI ép. VILLEDARY Jeannine
17. MAURY ép. MOUTY Raymonde
18. HAUPAIS MARCHAIS Jocelyne
19. BERMOND Marc
20. MALLEMANCHE Yves
21. FARGEOT ép. MANDOUL Raymonde
22. SARNAC Béatrice
23. CADET Delphine
24. LABROUSSE Bernard

### **Dernier point : Question orale de M. SCHRICKE**

Monsieur BELLOTEAU a décidé de se pourvoir en cassation. Or, le choix d'utiliser cette procédure dite extraordinaire par Wikipédia, résulte entièrement d'une appréciation personnelle du jugement en appel. En conséquence, est-ce que la protection juridique accordée jusqu'ici à Monsieur BELLOTEAU par la commune est toujours valide ou doit-elle être soumise au vote pour la supprimer en raison même du caractère personnel et non plus collectif de cette décision et je fais une remarque, contrairement à ce que M. le Maire m'a dit vendredi matin dans son message, cette procédure est exceptionnelle à deux titres : elle n'intervient que sur le droit c'est-à-dire la forme et elle sera très onéreuse pour la commune.

M. le Maire : Si vous avez la réponse ce n'est pas la peine que je la donne.

Ma réponse, M. SCHRICKE, elle est très simple. Nous sommes dans un pays de droit. Il y a une procédure qui est en cours. Que je sache, vous avez présenté un recours et à nouveau M. BELLOTEAU présente un recours. La procédure se déroule donc jusqu'à son terme et je n'ai pas à interférer. Cette protection juridique a été demandée par M. BELLOTEAU ; si elle avait été demandée par un autre employé municipal, la réponse aurait été la même. Je m'en tiens donc au respect du droit.

Sur le coût, il n'y a pas de coût pour la collectivité puisque comme vous le savez, l'assurance le prend en charge. Je l'ai fait vérifier par les services. J'en resterai là dans ma réponse.

La séance est levée à 20 h 40.

LE MAIRE,



**Jean-Pierre ROUSSARIE**

